

16 mar 2006 -16:39

## Création du Conseil des droit de l'homme

L'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté le 15 mars à une majorité écrasante la résolution visant à le création du Conseil des Droits de l'Homme. Ce dernier remplace l'actuelle Commission des Droits de l'Homme de l'ONU. La création de ce nouvel organe s'inscrit dans le cadre des réformes des Nations-Unies décidées en septembre 2005.

L'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté le 15 mars à une majorité écrasante la résolution visant à le création du Conseil des Droits de l'Homme. Ce dernier remplace l'actuelle Commission des Droits de l'Homme de l'ONU. La création de ce nouvel organe s'inscrit dans le cadre des réformes des Nations-Unies décidées en septembre 2005.

Bruxelles, le 16 mars 2006. L'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté le 15 mars à une majorité écrasante la résolution visant à le création du Conseil des Droits de l'Homme. Ce dernier remplace l'actuelle Commission des Droits de l'Homme de l'ONU. La création de ce nouvel organe s'inscrit dans le cadre des réformes des Nations-Unies décidées en septembre 2005. Pour le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht, cette réforme en faveur de la protection des droits de l'homme aurait dû être encore plus énergique et plus profonde. « Je suis, il est vrai, satisfait de la possibilité qui existe que ce nouveau Conseil soit saisi toute l'année, par exemple dans le contexte d'une crise aiguë, mais un conseil permanent aurait été préférable. J'espère en outre que la procédure pour la composition de cet organe empêchera désormais que les véritables pays à problème en matière de droits de l'homme puissent y être élus. Il n'en demeure pas moins regrettable que l'élection se fasse à la majorité absolue des membres de l'Assemblée générale au lieu d'une majorité des deux tiers qui, dans cette optique, aurait fourni davantage de garanties », a déclaré le Ministre. « Le respect des Droits de l'Homme me tient particulièrement à cœur et, dans cette perspective, il s'agit potentiellement, selon moi, d'une étape importante. L'expérience devra démontrer s'il s'agit effectivement d'un grand pas dans la bonne direction, parce qu'au bout du compte cela dépendra de l'usage que les membres du Conseil voudront bien en faire », a conclu le Ministre.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie  
Porte-parole  
+32 477 40 32 12  
[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart  
Porte-parole adjointe  
+32 2 501 87 66  
[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)